UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.612.2019.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

UKRAINE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 janvier 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

4132/28/-194/501-128

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à ses notes verbales nº 4132/28-194/501-803 du 5 juin 2015, nº 4132/28-194/501-1987 du 24 novembre 2015, et nº 4132/28-194/501-1792 du 6 juillet 2016, a l'honneur, conformément aux obligations qui incombent au Gouvernement ukrainien en application du paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de lui communiquer ce qui suit.

En février 2014, la Fédération de Russie a lancé une agression armée contre l'Ukraine et occupé illégalement une partie de son territoire – la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol. Aujourd'hui, la Fédération de Russie exerce un contrôle effectif sur certains territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Ces actes constituent non seulement une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Convention du Conseil de l'Europe et d'autres instruments internationaux juridiquement contraignants, mais font peser une menace sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit en Europe. En vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, la Fédération de Russie, en tant qu'État agresseur et Puissance occupante, assume l'entière responsabilité du respect des droits de l'homme dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

L'agression armée que la Fédération de Russie continue de mener contre l'Ukraine, ainsi que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis tant par les forces armées régulières de la Fédération de Russie que par les groupes armés illégaux qu'elle dirige, contrôle ou finance, constituent un danger public exceptionnel qui menace l'existence de la nation aux termes du paragraphe 1 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Afin de protéger les intérêts vitaux de la société et de l'État, le Verkhovna Rada de l'Ukraine, le Conseil des ministres de l'Ukraine et d'autres autorités étatiques ont pris des mesures dérogeant à certaines obligations imposées à l'Ukraine par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Citons notamment la loi portant modification de la loi ukrainienne du 12 août 2014 relative à la lutte contre le terrorisme, concernant la détention préventive des personnes suspectées d'activités terroristes dans la zone d'opération antiterroriste pour une durée supérieure à 72 heures, la loi ukrainienne du 12 août 2014 portant modification du Code ukrainien de procédure pénale, concernant le

régime spécial de l'enquête d'instruction en cas d'instauration de la loi martiale ou de l'état d'urgence ou dans la zone d'opération antiterroriste, la loi ukrainienne du 12 août 2014 relative à l'administration de la justice et à la conduite des procédures pénales en lien avec la lutte antiterroriste, et la loi ukrainienne du 3 février 2015 relative aux administrations militaire et civile.

Sur le fondement de ces textes, l'Ukraine a exercé son droit à déroger aux obligations que lui impose le Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur certains territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et Louhansk sous le contrôle de son Gouvernement et, dans la note verbale nº 4132/28-194/501-803 en date du 5 juin 2015, informé le Secrétaire général des Nations Unies des mesures que les autorités ukrainiennes avaient prises, en indiquant les motifs.

Par les notes verbales nº 4132/28-194/501-1987 du 24 novembre 2015 et nº 4132/28-194/501-1792 du 6 juillet 2016, l'Ukraine a indiqué quels étaient les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk auxquels s'appliquait la dérogation présentée par le Gouvernement ukrainien en application de la résolution nº 462-VIII du Verkhovna Rada d'Ukraine en date du 21 mai 2015.

Depuis l'adoption de la résolution nº 462-VIII du Conseil suprême d'Ukraine en date du 21 mai 2015 concernant la dérogation à certaines obligations découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les autorités ukrainiennes procèdent régulièrement à l'examen de la situation sécuritaire dans les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk auxquels s'applique la dérogation. Selon les institutions ukrainiennes chargées de la sécurité, de la défense et de la police, la situation reste tendue et instable. Faisant fi des accords de Minsk, les groupes armés illégaux et les forces armées russes installent des postes de tir dans des quartiers résidentiels des zones occupées et, à l'aide d'armes lourdes dont l'utilisation est proscrite par les accords de Minsk, continuent de bombarder les positions des forces armées ukrainiennes.

Selon les statistiques officielles, au 20 décembre 2016, au moins 7 200 attaques avaient été lancées par des rebelles soutenus par la Russie contre les forces armées ukrainiennes depuis juillet 2016, faisant 100 morts et 600 blessés parmi les soldats ukrainiens. On ne cesse de faire état de nouvelles violations par les forces d'occupation russes des dispositions des accords de Minsk prévoyant le retrait des armes lourdes. Depuis juillet 2016, on a signalé la présence de tanks, de systèmes d'artillerie de calibre 100 mm ou plus, de lance-roquettes multiples et de mortiers près de la ligne de contact à 403 reprises.

Les forces armées russes et les groupes armés illégaux dirigés, contrôlés et financés par la Fédération de Russie continuent de violer ouvertement les engagements pris dans les accords de Minsk concernant le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes. Ils font un usage massif d'armes lourdes, principalement de mortiers et de pièces d'artillerie de gros calibre.

Actuellement, les groupes armés illégaux comptent au total près de 35 300 membres et utilisent 403 tanks, 848 véhicules de combat d'infanterie et véhicules blindés, 621 systèmes d'artillerie, 208 lance-roquettes multiples et 413 systèmes antiaériens.

L'absence de contrôles à la frontière constitue toujours un obstacle majeur à la désescalade du conflit, la Russie continuant d'envoyer des armes, des soldats de son armée régulière et des mercenaires dans les territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Le transport ferroviaire d'équipement et de munitions vers certains territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk est en augmentation. Depuis juillet 2016, la Russie a introduit dans ces territoires 30 citernes de carburant, plus de 100 tonnes de munitions, 7 lance-roquettes multiples « Grad » de 122 mm, plus de 40 tanks, des pièces d'artillerie automotrices et des véhicules blindés, en les faisant passer par les zones non surveillées de la frontière ukrainienne.

Entre juillet et décembre 2016, les forces armées russes et les groupes armés illégaux ont entrepris d'étendre le territoire sous leur contrôle en occupant la zone dite « grise », à l'ouest de la ligne de contact. À la mi-novembre 2016, ils contrôlaient presque entièrement une zone auparavant démilitarisée et neutre dans le village de Petrivske, dans le district de Volnovakha.

Les organisations internationales présentes dans la région, notamment la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, ont confirmé dans de nombreux rapports les tensions et l'instabilité que connaît l'est de l'Ukraine. Dans son seizième rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine, établi à partir des travaux de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine dans la période allant de la mi-avril 2014 au 15 novembre 2016, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a comptabilisé 32 453 victimes parmi les forces armées ukrainiennes, les civils et les groupes armés dans la zone de conflit dans l'est de l'Ukraine, parmi lesquelles 9 733 morts et 22 720 blessés.

Considérant que perdurent les circonstances l'ayant conduite à présenter une dérogation, l'Ukraine estime nécessaire de continuer à exercer les pouvoirs visés dans les textes législatifs susmentionnés eu égard à la situation qui a cours dans certains territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk sous le contrôle de son Gouvernement. Dans la mesure où l'exercice de ces pouvoirs peut être contraire aux obligations imposées par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'Ukraine se prévaut, jusqu'à nouvel ordre, du droit de dérogation prévu au paragraphe 1 de l'article 4 du Pacte.

En application du paragraphe 3 de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies transmet ci-joint la liste actualisée des localités des régions de Donetsk et de Louhansk qui, au 20 décembre 2016, étaient sous le contrôle total ou partiel du Gouvernement ukrainien, ou qui n'étaient pas sous son contrôle, telle que transmise par le Service de sécurité de l'Ukraine.

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies souligne encore une fois la nécessité de procéder avec précaution pour déterminer si les territoires des régions de Donetsk et de Louhansk visés dans la présente note verbale sont sous le contrôle partiel du Gouvernement ukrainien ou sous le contrôle effectif et la juridiction soit de l'Ukraine, soit de la Fédération de Russie en tant qu'État agresseur. Tous les organes juridictionnels devraient tenir compte des circonstances propres à chaque affaire au moment considéré.

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : comme indiqué, 8 pages.

Le 20 janvier 2017

Liste des localités des régions de Donetsk et de Louhansk situées le long de la ligne de contact

RÉGION DE DONETSK **Villes d'importance régionale**	
Ville d'Avdiïvka	(Municipalité de Marioupol)
Ville de Toretsk	(Municipalité de Marioupol)
Agglomérations	
Village de Hnutove	(Municipalité de Marioupol)
Agglomération urbaine de Sartana	(Municipalité de Marioupol)
Agglomération urbaine de Talakivka	(Municipalité de Marioupol)
Village de Lomakyne	(Municipalité de Marioupol)
District de Bakhmout	
Village de Vozdvyjenka	
Agglomération urbaine de Zaïtseve	(Conseil de l'agglomération de Zaïtsivsk)
Village de Zalizne	(Conseil de la ville de Toretsk)
Agglomération de Zelenopilia	(Conseil du village d'Opytne)
Agglomération urbaine de Pivnitchne	(Conseil de la ville de Toretsk)
Village de Kodema	(Conseil du village de Kodemsk)
Village de Krynytchne	
Village de Lozove	
Agglomération urbaine de Louhanske	
Village de Mykolaïvka	(Conseil du village de Kodemsk)
Village de Mykolaïvka Drouha	(Conseil du village de Kodemsk)
Agglomération urbaine de Myronivka	
Village de Myronivka	
Agglomération de Novgorodske	(Conseil de la ville de Toretsk)
Agglomération de Novolouhanske	(Conseil du village de Novolouhansk)
Ville de Svitlodarsk	
Village de Semyhiria	(Conseil du village de Novolouhansk)
Village de Rozsadky	
Agglomération de Roty	
Agglomération de Dolomitne	
Agglomération de Travneve	
Village de Datcha	
District de Volnovakha	
Agglomération urbaine de Andriïvka	
Agglomération de Bakhtchovyk	
Village de Berdianske	

Village de Vodiane	
Village de Hranitne	
Agglomération de Droujne	
Village de Zaporizke	
Village de Zaïtchenko	
Agglomération de Kamianka	
Village de Kalynivka	
Village de Lebedynske	
Agglomération urbaine de Myrne	
Agglomération de Malovodne	
Village de Novohryhorivka	
Agglomération de Novomykolaïvka	
Village de Novoselivka	
Village de Novoselivka Drouha	
Agglomération d'Obilne	
Village d'Orlovske	
Village de Pavlopil	
Village de Pychtchevyk	
Village de Sopyne	
Village de Staromarivka	
Village de Starohnativka	
Village de Stepanivka	
Village de Fedorivka	
Village de Tchermalyk	
Village de Tchernenko	
Village de Chyrokyne	
District de Marinka	
Village de Berezove	
Ville de Krasnohorivka	
Ville de Marinka	
Village de Slavne	
Village de Stepove	
Village de Taramtchouk	
District de Iassynouvata	
Village de Vodiane	
Agglomération urbaine de Verkhnotoretske	
Village de Vesele	(Conseil du village de Krasnohorivka)
Agglomération de Kamianka	(Conseil du village de Krasnohorivka)
Village de Krasnohorivka	(Conseil du village de Krasnohorivka)

Agglomération de Lastotchkyne	
Agglomération de Nevelske	(Conseil du village de Pervomaïsk)
Village de Novoselivka Drouha	(Conseil du village de Krasnohorivka)
Agglomération d'Opytne	
Village de Pervomaïsk	(Conseil du village de Pervomaïsk)
Agglomération de Pisky	
Village de Tonenke	
RÉGION DE LOUHANSK	
Agglomérations	
District de Novoaïdar	
Ville de Chtchastia	
Village de Trokhizbenka	
Village de Kriakivka	
Village d'Orikhove-Donetske	
Village de Lobatcheve	
Village de Lopaskyne	
Village de Krymske	
Village de Prytchepylivka	
District de Popasna	
Ville de Popasna	
Village de Troïtske	
Ville de Zolote	(sauf Zolote-5)
Ville de Hirske	
Agglomération urbaine de Novotochkivske	
Village de Katerynivka	
Village d'Orihove	
District de Stanytsia Louhanska	
Agglomération urbaine de Stanytsia Louhanska	
Agglomération urbaine de Petropavlivka	
Village de Voïtove	
Village de Valouiske	
Village de Bolotne	
Village de Syze	
Village de Makarove	
Agglomération de Vilkhove	
Village de Nyjnia Vilhova	
Village de Verhnia Vilhova	
Village de Plotyna	
Village de Pchenytchne	

Village de Malynove	
Village de Harasymivka	
Village de Komychne	
Village de Youhanivka	
Village de Kolesnykivka	
Village de Krasna Talivka	
Village de Krasnyi Loutch	
Village de Tchouhynka	
Village de Zolotarivka	
Village d'Oleksandrivka	
Village de Vilne	
Village de Derkoulske	
Agglomération de Chyrokyi	
Agglomération de Kozatchyi	
Agglomération de Stepove	
Village de Nyjnoteple	
Village de Jerebiatche	
Village de Serednoteple	
Village de Pichtchane	
Village de Peredilske	
Village de Heivka	
Village de Staryi Aïdar	
Agglomération de Talove	
Village de Blahovichtchenka	

Liste des localités des régions de Donetsk et de Louhansk sur lesquelles le Gouvernement ukrainien n'exerce temporairement pas son autorité

RÉGION DE DONETSK	
Villes d'importance régionale	
Ville de Donetsk	
Ville de Horlivka	
Ville de Debaltseve	
Ville de Dokoutchaïevsk	
Ville de Yenakieve	
Ville de Jdanivka	
Ville de Makiïvka	
Ville de Mospyne	(Municipalité de Donetsk)
Ville de Snijne	
Ville de Khartsyzk	

Ville de Khrestivka	
Ville de Tchystiakove	
Ville de Chakhtarsk	
Ville de Iassynouvata	
Agglomérations **Districts d'Amvrosiïvka et de Bakhmout**	
Agglomération urbaine de Boulavynske	
Ville de Vouhlehirsk	
Agglomération urbaine d'Oleksandrivske	
Agglomération urbaine d'Olenivka	
Village de Vesela Dolyna	
Agglomération de Danylove	
Agglomération d'Illinka	
Agglomération de Kamianka	
Agglomération de Ridkodoub	
Agglomération de Boulavyne	
Agglomération de Hrozne	
Agglomération de Kaïoutyne	
Agglomération de Stoupakove	
Agglomération de Savelivka	
Village de Debaltsivske	
Village de Kalynivka	
Village de Lohvynove	
Village de Novohryhorivka	
Village de Nyjnie Lozove	
Village de Sanjarivka	
Agglomération de Olkhovatka	
Agglomération de Pryberejne	
Districts Boïtsekhovskyi et de Volnovakha	
Village d'Andriïvka	
Village de Dolia	
Village de Lioubivka Agglomération de Malynove	
Agglomération de Molodijne	
Agglomération de Novomykolaïvka	
Agglomération urbaine d'Olenivka	
Agglomération de Nova Olenivka	
Village de Pikouzy	

Village de Tchervone	
District de Marinka	
Village de Kreminets	
Village de Louhanske	
Agglomération urbaine d'Oleksandrivka	
Agglomération urbaine de Staromykhaïlivka	
Village de Syhnalne	
Districts de Novoazovsk, Starobecheve, Chakhtarsk et Iassynouvata	
Village de Vasylivka	
Village de Vesele	
Agglomération de Betmanove	
Agglomération de Mineralne	
Village de Spartak	
Village de Iakovlika	
Agglomération de Krouta Balka	
Agglomération de Kachtanove	
Agglomération de Lozove	
RÉGION DE LOUHANSK **Villes d'importance régionale**	
Ville de Louhansk	
Ville d'Altchevsk	
Ville d'Antratsyt	
Ville de Brianka	
Ville de Holoubivka	
Ville de Khroustalni	
Ville de Sorokyne	
Ville de Pervomaïsk	

Ville de Rovenki	
Ville de Dovjansk	
Ville de Kadiïvka	

Agglomérations **Districts d'Antratsyt, Sorokyne, Loutouhino et Novoaïdar**	
Village de Sokilnyky	
Districts de Perevalsk et Popasna	
Village de Berezivske	
Agglomération de Holoubivske	
Village de Jolobok	
Ville de Zolote-5	(Conseil de la ville de Zolotivsk)
Agglomération urbaine de Kalynove Village de Kalynove-Borchtchouvate	
Agglomération de Krouhlyk	
Agglomération de Molodijne	
Agglomération de Mious	
Village de Novooleksandrivka	
Agglomération de Tchornoukhine	
Districts de Doljansk, Slovianoserbsk et Stanytsia Louhanska	
Village de Bourtchak-Mykhaïlivka	
Village de Lobatcheve	
Village de Mykolaïvka	
Village de Soukhodil	

Liste des localités des régions de Donetsk et de Louhansk sous le contrôle effectif et sous la juridiction du Gouvernement ukrainien

RÉGION DE DONETSK	
Villes d'importance régionale	
Ville de Bakhmout	
Ville de Vouhledar	
Ville de Toretsk	
Ville de Myrnohrad	
Ville de Dobropillia	
Ville de Droujkivka	
Ville de Kramatorsk	
Ville de Lyman	
Ville de Pokrovsk	
Ville de Kostiantynivka	
Ville de Marioupol	
Ville de Novohrodivka	

Ville de Selydove	
Ville de Sloviansk	
Agglomérations	
District de Velikonovosilka	
District de Bakhmout	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*
District de Volnovakha	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*
District de Volodarka	
District de Dobropillia	
District de Kostiantynivka	
District de Lyman	
District de Manhouch	
District de Marinka	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*
District d'Oleksandrivka	
District de Pokrovsk	
District de Sloviansk	
District de Iassynouvata	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*
RÉGION DE LOUHANSK	
Villes d'importance régionale	
Ville de Lyssytchansk	
Ville de Roubijne	
Ville de Severodonetsk	
Agglomérations	
District de Bilovodsk	
District de Bilokourakyne	
District de Kreminna	
District de Markivka	
District de Milove	
District de Novoaïdar	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*
District de Novopskov	

District de Popasna	
District de Svatove	
District de Starobilsk	
District de Troïtske	
District de Stanytsia Louhanska	*(sauf celles qui sont situées sur la ligne de contact et celles où les autorités étatiques exercent temporairement leur autorité)*

***
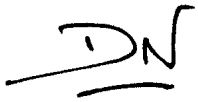
Le 13 décembre 2019